

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 novembre 2025

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II-1145

présenté par  
Mme Lakrafi

-----

**ARTICLE 49****ETAT B****Mission « Aide publique au développement »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Aide économique et financière au développement	0	0
Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement	0	2 000 000
Solidarité à l'égard des pays en développement	2 000 000	0
Restitution des « biens mal acquis »	0	0
Fonds de solidarité pour le développement	0	0
<b>TOTAUX</b>	2 000 000	2 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à flécher 2 millions d'euros supplémentaires vers le programme PIMEF (Programme International Mobilité Employabilité Francophone) de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) afin d'assurer l'amorçage et la viabilité de ce projet ambitieux de mobilité étudiante au sein de l'espace francophone. Le PIMEF constitue l'un des engagements majeurs de la France issus du Sommet de la Francophonie de Villers-Cotterêts en 2024, visant à renforcer la mobilité académique et professionnelle entre les institutions universitaires francophones et à soutenir la construction d'une communauté francophone dynamique et connectée. L'AUF, pilier historique de la francophonie universitaire, a subi en 2025 une baisse substantielle de la contribution française à son budget, ce qui a gravement fragilisé son fonctionnement et sa viabilité, la France étant son bailleur de fonds principal. Ce facteur d'instabilité a pu être de nature à compromettre la bonne mise en oeuvre du PIMEF et en tout état de cause, il convient, pour en assurer la réussite, de donner à l'agence une visibilité budgétaire suffisante pour planifier son déploiement et sa durabilité.